VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Mercredi 12 février 2014 à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCATION			
Date	06/02/2014		
Affichage	06/02/2014		

Nombre des Membres du Conseil Municipal				
En Exercice	Présents	Procurations et Absents		
33	29	4		

Etaient Présents: DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie. NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

THEME: DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 4.

<u>OBJET</u>: RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – VERT MARINE

Absents-Excusés:

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, RAPANOEL Séverine, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : JIMENEZ Claude.



Rapporteur: Eric PEYTHIEU.

Le Centre Aquatique et la Patinoire appartiennent à la commune et sont gérés sous la forme d'une Délégation de Service Public.

La convention de Délégation de Service Public a été signée le 1^{er} janvier 2005, pour une durée de 10 ans, avec la société VERT-MARINE.

Ces équipements entièrement rénovés dans les années 2000 sont un atout indéniable pour le Briançonnais tant dans le domaine de l'économie que dans celui du sport (en club, à l'école ou de loisir).

Vert-Marine emploie 24 personnes :

- 7 personnes assurant les tâches de direction et d'accueil dans les deux structures (piscine et patinoire)
- 13 personnes affectées à la piscine
- 4 à la patinoire

1) CENTRE AQUATIQUE ET LUDIQUE:

- En 2012 le Centre Aquatique et Ludique a accueilli 175418 usagers soit environ 5800 personnes de plus qu'en 2011, ce qui correspond à une augmentation d'environ 3,4 %.
- Sont employés, entre autres, 5 maîtres nageurs diplômés d'état chargés d'une part de la sécurité des usagers et d'autre part de proposer de nombreuses animations aux différents publics.
- L'entretien, la maintenance technique et les contrôles sanitaires sont assurés 7/7 par le personnel d'entretien.
- Ses missions principales sont :
 - 1. L'accueil du public qu'il s'agisse de la population Briançonnaise ou touristique (essentiellement italienne) durant toute l'année, mais plus particulièrement pendant la période estivale.
 - 2. L'accueil des scolaires de la maternelle, du primaire, des collèges et du lycée.
 - 3. L'accueil des stages CIPPA.
 - 4. L'accueil des associations sportives locales et en particulier du Nautic Club.
- Les temps d'ouverture :
 - 1. 93,45 h / semaine en période scolaire
 - 2. 103 h / semaine en période de « petites » vacances
 - 3. 68 h / semaine en période de vacances estivales
- Il est à noter également qu'après 11 ans de bons et loyaux services, l'établissement nécessite d'entreprendre des rénovations, notamment celle de l'espace « détente » qui a besoin d'être réaménagé pour satisfaire à la demande des utilisateurs, et ceci pour une dépense estimée à 60 000 € TTC.

2) PATINOIRE

- En 2012 la patinoire a accueilli 90624 usagers soit environ 6800 personnes de plus qu'en 2011, ce qui correspond à une augmentation d'environ 8 %.
- Ses missions principales sont :

- 1. L'accueil du public : la population Briançonnaise ou l'ensemble des touristes (essentiellement italiens) durant toute l'année, mais plus particulièrement pendant les périodes de vacances
- 2. L'accueil des scolaires de la maternelle, du primaire, des collèges et du lycée.
- 3. L'accueil des stages CIPPA.
- 4. L'accueil des associations sportives locales et en particulier du HCB et du club de patinage « Les Escartons ». Bien entendu, l'équipe « Les Diables Rouges » est la figure emblématique du site, et draine plusieurs centaines de supporters à chaque match.
- 5. L'accueil de spectacles sur glace.
- La maintenance technique de l'installation est assurée par une société extérieure (SEITHA), alors que l'entretien général est effectué par l'équipe d'agents techniques de la patinoire. En 2012, un compresseur a été remplacé et la peinture de la dalle a été complètement refaite. Le remplacement d'une des deux surfaceuses doit être envisagé très prochainement.
- Les temps d'ouverture :
 - 1. La patinoire est ouverte au minimum une centaine d'heures par semaine, voire plus en période de vacances en fonction des nocturnes proposées au public et des différentes manifestations sportives.

3) COMPARAISON DES RESULTATS 2011 ET 2012 :

La comparaison des CR 2011 et 2012 met en évidence :

- Une augmentation des produits piscine/patinoire de 2.58 % (Tableau 1)
- Une augmentation des charges piscine/patinoire de 1.86 % (Tableau 2)

T	a	b	le	a	u	1
- 1		_	_			

		Produits		
	2011	2012	écarts	écarts en %
Piscine	576 579.32	612 713.15	36 133.83	6.27
Patinoire	116 257.40	98 010.00	-18 247.40	-15.70
Total	692 836.72	710 723.15	17 886.43	2.58

Tableau 2

		Charges		
	2011	2012	écarts	écarts en %
Piscine	941 258.02	951 674.26	10 416.24	1.11
Patinoire	554 693.84	572 128.04	17 434.20	3.14
Total	1 495 951.86	1 523 802.30	27 850.44	1.86

Nous constatons également une augmentation des postes suivants :

Tableau 3

	2011	2012	écarts	écarts en %
Electricité	177 793.73	183 368.41	5 574.68	3.14
Fuel	184 370.71	189 811.10	5 440.39	2.95
Personnel	701 625.81	718 937.14	17 311.33	2.47

L'étude de ces chiffres amène certaines remarques :

- Malgré des consommations de fluides d'énergie restées relativement stables, nous constatons une augmentation d'environ 3 % de leur coût due essentiellement à l'augmentation des tarifs en 2012.
- L'augmentation supérieure à l'inflation des charges de personnel s'explique quant à elle, toujours par le changement de convention collective qui a provoqué une augmentation de la masse salariale.
- Il est à noter également que le Compte de Résultat fait apparaître, comme en 2011, une provision pour risque de 93 410.98 euros correspondant à un litige avec 2 salariés de la société SGEP, ce qui, en cas de condamnation par les prud'hommes, serait une charge lourde pour la collectivité.
- Il existe un décalage important entre les recettes prévues par convention dans la DSP signée en 2005 et la réalité. En effet, l'estimation des recettes 2012 est de 779 758 euros, celles réalisées de 710 723.15 soit un écart de 69 034 euros ce qui correspond à un manque de recettes d'environ 8.85 %. Les charges sont, elles, supérieures de 2,44 % par rapport à la prévision.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le mardi 4 février 2014 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport sur l'exercice 2012:

POUR: 29 CONTRE: 0

ABSTENTION: 2 (NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRANSMIS LE: 2 1 FEV. 2014

PUBLIE LE: 2 1 FEV. 2014

NOTIFIE LE: 25 FEV. 2014

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM